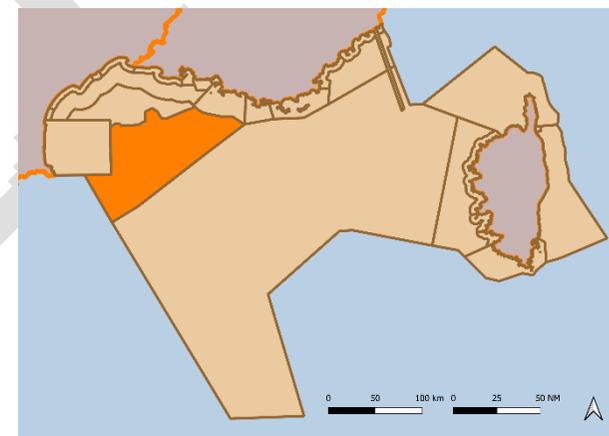


1. Présentation de la zone

En veillant à la préservation des habitats remarquables et à la conservation des espèces en présence, améliorer la connaissance à leur sujet, en particulier sur les écosystèmes marins vulnérables, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche.

La zone couvre environ 9500 km²
La zone est couverte à 15% d'aires marines protégées.
La zone n'est couverte par aucune zone de protection forte.

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont...



a. Description de la zone

Bordé au Sud par la plaine bathyale, à l'Ouest par le périmètre du parc naturel marin du Golfe du Lion et au Nord par le plateau du Golfe du Lion, la zone s'étend dans les limites de eaux sous juridictions revendiquées par la France. Les canyons sous-marins constituent des zones très riches avec des remontées d'eau (upwelling) très chargées en nutriments qui favorisent notamment la concentration de mammifères et d'oiseaux. Des habitats remarquables notamment par la présence de coraux profonds d'eau froide et d'espèces biologiques particulières (poissons, crustacés, cnidaires) sont à la fois un lieu de refuge, de reproduction et de nurserie pour de nombreuses espèces.

b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Centre-Nord-Est (34)

c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :

- Oiseaux marins sud golfe du Lion (FR9112038)

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Grands dauphins du golfe du Lion (FR9102018)
- Récifs du banc de l'Ichtyos et du canyon de Sète (FR9102017)

d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

e. Dispositif existant

Les documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Lorsqu'ils sont non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

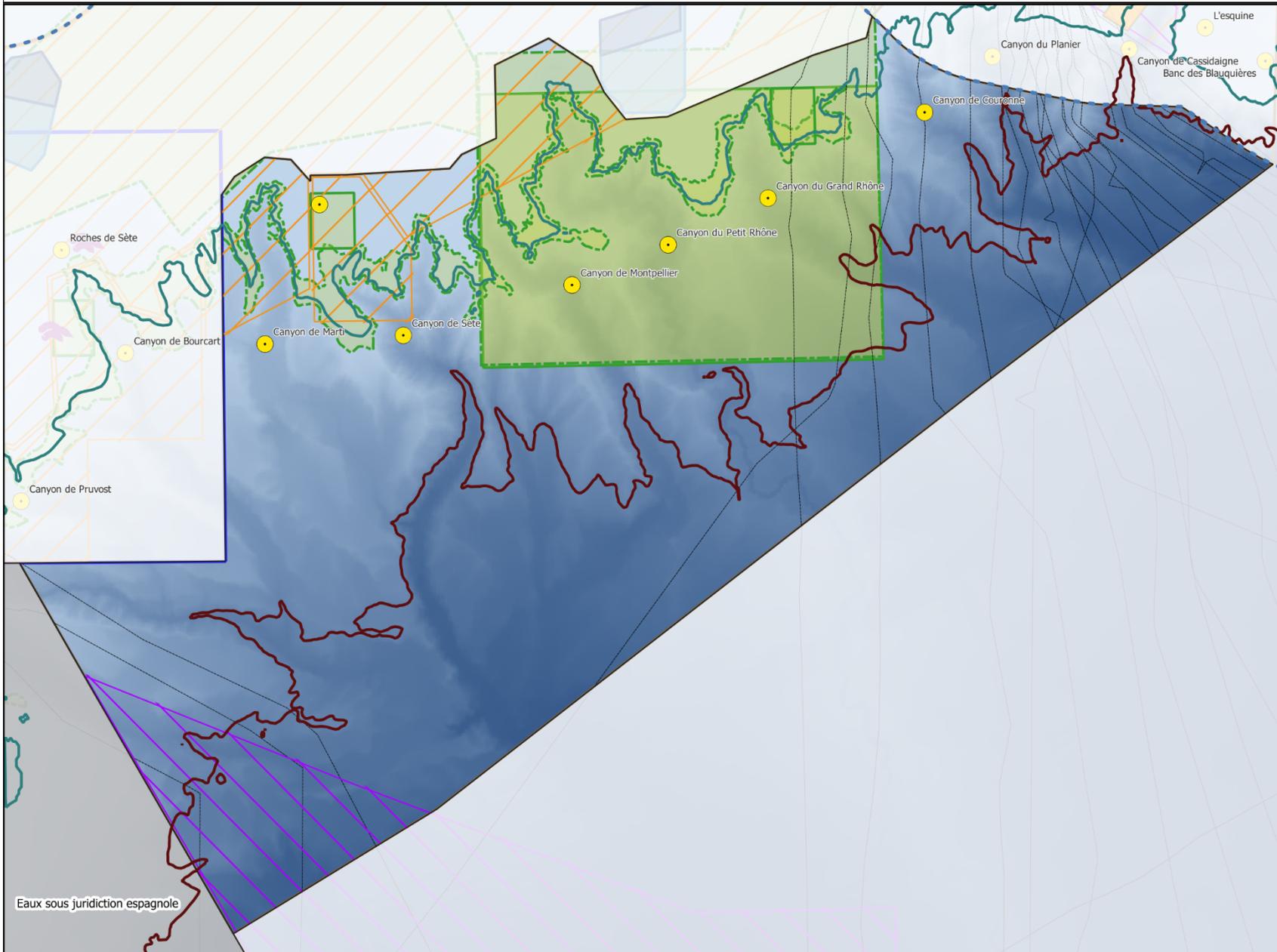
f. Autres

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Règlementation des pêches :

- Règlement (UE) 2015/2012 du parlement européen et du conseil du 28 octobre 2015 modifiant le règlement UE 1343/2011 concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée),
- Arrêté du 23 avril 2018 portant création de zones de pêche à accès réglementé dans le golfe du Lion (GSA 7),
- Arrêté du 23 avril 2018 portant création de zones de pêche à accès réglementé dans le golfe du Lion (GSA 7),
- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français,
- Arrêté du 23 avril 2018 portant création de zones de pêche à accès réglementé dans le golfe du Lion (GSA 7),
- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.

Carte de l'existant des canyons du golfe du Lion



Limites administratives

--- Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)

Aires marines protégées

▨ Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore

▨ Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux

Bathymétrie

— Isobathe 50 m

— Isobathe 200 m

— Isobathe 1500 m

Habitats naturels

● Têtes de canyons

Réseaux trophiques

— Principaux fleuves

Zones réglementées

Arrêts de réglementation des pêches

▭ Interdiction permanente

▭ Interdiction saisonnière

Interconnexions

--- Câbles et conduites sous-marines



2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification	
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Fort	
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Structures géomorphologiques particulières	Fort	
	Habitats profonds	Majeur	
	Habitats sédimentaires	Fort	
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Fort	
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Fort	
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Secteurs d'alimentation des puffins de Scopoli	Fort
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Langoustine et langouste	

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

Enjeux transversaux

Autres cétacés

Presque toutes les espèces de cétacés (diversité maximale) : grand dauphin, dauphin bleu et blanc, dauphin de Risso, rorqual commun, grand cachalot, globicéphale noir

Fort**b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution**

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de <i>whale watching</i>		Inexistant
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes, etc.)		
Activités nautiques motorisées (plaisance, jet ski, etc.) dont rejets		
Activités nautiques motorisées - Ancrage/mouillages forains		Inexistant
Activités nautiques non motorisées (voile, paddle, planche à voile, etc.)		Inexistant
Activités sur les plages (baignade, char à voile, etc.)		Inexistant
Agriculture		Inexistant
Aquaculture		Inexistant
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)		Inexistant

Câbles dont atterrissage et canalisations (eaux douces)	Des câbles sont présents dans cette zone, notamment ceux qui arrivent à Marseille.	Fort.
Construction navale		Inexistant
Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien		Inexistant
Energie marine renouvelable - Thalassothermie		Inexistant
Pêche à pied		Inexistant
Pêche de loisir		Inexistant
Pêche professionnelle dormants	La pêche professionnelle est pratiquée en tête de canyon, par les chalutiers de fond principalement.	Fort
Pêche professionnelle trainants	Une partie de la zone est couverte par le plan de gestion de pêche WestMed, impliquant une fermeture saisonnière, principalement sur les stocks démersaux.	
Plongée sous-marine, <i>snorkelling</i>, apnée (hors ancrage)		Inexistant
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)		Inexistant
Rechargement de plages		Inexistant
Récifs artificiels		Inexistant
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales		Inexistant
Tourisme côtier		Inexistant
Survol aérien		Inexistant
Transport de passagers / Navettes maritimes		Inexistant
Transport de passagers / Promenade en mer		Inexistant
Transport maritime commerce	Des axes maritimes pour les cargos et tankers sont présents dans la zone principalement à l'extrémité de la zone au large où les passages sont les plus fréquents.	Majeur
Transport maritime passagers croisière	Comme les cargos et tankers, un axe maritime pour les passagers est présent dans la zone, à l'extrémité de la zone au large.	Majeur

3. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage / Patrimoine	Risques
Accompagner le développement durable du trafic maritime	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement		Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Assurer une meilleure prise en compte de la mégafaune dans le risque de collision avec le trafic maritime	Identifier et renforcer les zones de protection fortes		
Respecter la réglementation et les usages liés à l'organisation des usages	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies		
	Prendre en compte les effets cumulés		